

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----O-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2014**  
-----O-----

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Ayant donné procuration : 1
- Votants : 27

Date de convocation : 5 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

**SECRETARE** : Mme Vanessa MARTIAL

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie-Paule GARCIA, M. Philippe BEYRIES, Mme Cécile LAURENT, M. Thierry SACRE, Mme Marie-Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Atika OUADDANE, M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Vanessa MARTIAL, M. Didier CHATILLON, Mme Rose-Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIIN, Mme Corinne BAREILLE, M. Serge COTRET, Mme Lydia NOUAILLES, M. Patrick GOUZENES, M. Didier HURABIELLE, M. Bernard GALLARDO, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Héléne DELPECH, M. Jean-François ROUSSE, Mme Geneviève SABATHIER

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie-Eve SONNINO, M. Jean TRAMONT, Mme Marie-Andrée DUCASSE

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marie-Andrée DUCASSE à Mme Marie – Paule GARCIA

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**Procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2014**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2014 après avoir apporté les modifications demandées par Monsieur Alain PINSON.

---

**Communication des décisions prises par délégation du conseil municipal**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales–article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

---

## **PRINCIPE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **22 voix POUR et 5 abstentions (M. Bernard GALLARDO, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Hélène DELPECH, Mme Geneviève SABATHIER),**

**APPROUVE** le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection ayant pour objectif la sécurité des biens et personnes, la tranquillité publique et l'intégrité des installations et bâtiments communaux

**CHARGE** la commission « travaux, modernisation administrative et sécurité » d'étudier et suivre ce dossier

---

## **Election des représentants pour le lycée Bossuet**

---

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal acte la nomination des membres suivants

- M. Philippe BEYRIES, titulaire et Mme Marie SONNINO, suppléante, en qualité de représentants de la Commune au conseil d'administration du Lycée Bossuet

---

## **Election des représentants pour le collège Saint Exupéry**

---

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal acte la nomination des membres suivants

- Mme Marie-Paule GARCIA, titulaire, Mme Frédérique TURRO, suppléante, en qualité de représentants de la Commune au conseil d'administration du Collège Saint Exupéry

---

## **AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché « lot numéro 6, sols souples », dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne perception en centre social

---

## **RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2013 du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, présenté par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service.

## RAPPORT DE LA COLLECTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2013 de la collectivité sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour la fourrière automobile

## TARIFS 2015 MARCHE COUVERT ET DE PLEIN AIR

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs de la régie des marchés pour l'exercice 2015 :

MARCHES COUVERT ET DE PLEIN AIR		
	TARIFS	
	2015	
	Euros	% Aug
<b>1/ Halle :</b>		
a / boxes aménagés :		
- Abonnement mensuel pour 2 marchés hebdomadaires		
Droit Fixe	25,73	0,00%
le mètre linéaire	8,58	0,00%
b / bancs ordinaires :		
le mètre linéaire à la journée	1,07	0,00%
<b>2/Volailles et divers</b>		
* poulets, poules, canards, pintades, lapins, Dindons, oies maigres, la pièce :	0,25	0,00%
* Oisons, poussins, canetons, la cage	0,75	0,00%
* pigeons, la paire	0,25	0,00%
* canards et oies gras, la pièce	0,50	0,00%
* Foies de canard, la pièce	0,37	0,00%
* Foies d'oie, la pièce	0,50	0,00%
* Oies et canards gras, sans foie	0,37	0,00%

<b>3/Gibier</b>		
* palombes, perdrix, faisans, la pièce	1,12	0,00%
* lièvres, la pièce	2,75	0,00%
<b>4/ Sacs, Cageots :</b>		
* graines, pommes de terre, le sac	0,50	0,00%
* pois, haricots, le sac	0,50	0,00%
* une corbeille	0,50	0,00%
* champignons, le kilo	0,50	0,00%
* chrysanthèmes, forfait au m2	0,87	0,00%
<b>5/ Forains :</b>		
* prix minimum	1,56	0,00%
* non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/09 au 30/04	0,78	0,00%
* non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/05 au 31/08	1,50	0,00%
* abonnés, par mètre linéaire et par marché	0,51	0,00%
* camions d'outillage	35,00	0,00%
<b>6/ Véhicules exposés à la vente</b>		
* par véhicule	2,50	0,00%
<b>7/ Machines agricoles, par m2</b>	0,30	0,00%

---

#### TARIFS 2015 REMBOURSEMENT FRAIS ANIMAUX ERRANTS OU ACCIDENTES

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs 2015 en vue du remboursement, par le propriétaire de l'animal errants ou accidentés, des frais engagés par la commune :

	2015	
	Euros TTC	
<b>Chats</b>		
forfait frais de garde	15,00	
forfait soins + consultations	50,00	
euthanasie	33,00	
ovariectomie	69,00	
castration	39,00	
<b>Chiens</b>		
forfait frais de garde	15,00	

forfait soins + consultations	50,00	
euthanasie	58,00	
ovariectomie	175,00	
castration	50,00	
<b>Autres animaux</b>		
forfait frais de garde	15,00	
forfait soins + consultations	50,00	
euthanasie	58,00	
ovariectomie	175,00	
castration	50,00	

---

### TARIFS DE L'EAU – FIXATION DE LA PART COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs 2015 du service de l'eau :

PART COMMUNALE :

Prime fixe semestrielle part communale : 10,50€  
Consommation part communale : 0,325€/m<sup>3</sup>

PART CACG :

part « alimentation en eau brute » : 0,066€/ m<sup>3</sup>

**DIT** que cette recette sera inscrite au budget du Service de l'Eau au compte 701.

---

### BEAULIEU 7ème TRANCHE : CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS ET PRIX DE CESSION

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à 25 voix POUR et 2 abstentions (M. Bernard GALLARDO, Mme Françoise MARTINEZ)

**DECIDE** que la commission finances et urbanisme, relations économiques (commerce, PME, artisanat, agriculture) sera chargée de l'affectation des lots

**FIXE** les critères d'attribution des lots ainsi que leur prix comme suit :

Critères d'attribution : classement

1. **date de la demande** : le lot sera attribué à la première personne qui aura expressément et précisément formulé sa demande d'acquisition
2. **la situation du foyer** : classement
  - a. Primo accédant
  - b. Propriétaire occupant une maison inadaptée
  - c. Propriétaire occupant un appartement
  - d. Propriétaire occupant une maison
3. **la composition du foyer** : classement

- a. ménage avec 1 ou plusieurs enfants nés ou à naître (sur présentation d'un certificat de grossesse)
- b. ménage sans enfant
- c. personne seule

Prix de cession

LOT	Surface en m <sup>2</sup>	Prix définitif HT en €	Prix au m <sup>2</sup>
1	943	50 000	53,02
2	930	34 500	37,10
3	919	34 000	37,00
4	905	34 600	38,23
5	934	36 800	39,40
6	891	32 000	35,91
7	667	30 200	45,28
8	677	30 200	44,61
9	667	31 100	46,63
10	642	29 000	45,17
11	614	27 500	44,79
12	607	27 000	44,48
13	534	25 700	48,13
14	501	22 000	43,91
15	497	30 400	61,17
	<b>TOTAL</b>	<b>475 000</b>	

---

**Subvention à l'Association « Les Amis de la Musique »**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** pour l'exercice 2015 le montant de la subvention affectée à 48 300 €.

**DECIDE** d'inscrire les crédits de la subvention au budget primitif pour l'exercice 2015 à l'article 6574 ;

**DECIDE** que cette subvention sera versée par douzième à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

---

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS CONDOMOIS (ACC)**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 1 abstention (Mme Françoise MARTINEZ)

**DECIDE** l'attribution d'une participation de 2 500 € affectée à l'Association des Commerçants Condomois

**DIT** que les crédits seront pris au budget primitif 2014 à l'article 6574.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU REGISTRE PAROISSIAL**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la restauration du registre Paroissial  
**SOLLICITE** une aide financière la plus substantielle possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional Midi Pyrénées, du Conseil Général du Gers et de tout organisme susceptible d'apporter son aide

---

#### **AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'OUC**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le versement d'une aide financière d'un montant de 1 153,00 € conformément au détail ci-dessus présenté,  
**APPROUVE** le versement d'une aide financière d'un montant de 1 251,00 € conformément au détail ci-dessus présenté,  
**APPROUVE** le versement d'une aide financière d'un montant de 5 161,00 € conformément au détail ci-dessus présenté,  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget,

---

#### **DETR 2015**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** les travaux ci-après dans le cadre de l'appel à projet pour la DETR 2015

Travaux prévus au PAVE suivants :

- Boulevard de la Libération : 100 000 euros
- Rue du Baradet : 180 000 euros
- Rue du Sénéchal : 125 000 euros

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015  
**SOLLICITE** les aides financières aussi substantielles que possible auprès tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET DE LA COMMUNE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget primitif de l'exercice 2014 de la commune

---

#### **LANCEMENT DE LA PROCEDURE Déclaration d'Utilité Publique POUR LA PROTECTION D'UN captage DESTINE A L'ALIMENTATION HUMAINE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour le captage listé dans le tableau ci-dessus,

**DECIDE** d'inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP pour le captage retenu pour l'alimentation en eau potable de la commune,

**DECIDE** de l'acquisition en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate

**AUTORISE** l'instauration de servitudes d'accès permanent aux installations : captage, réservoirs, canalisations de liaison...

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil général, de l'Agence de l'eau et de l'Etat pour la réalisation des dossiers préparatoires et réglementaires de DUP,

**DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

---

#### **CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LE CONSEIL GENERAL DU GERS DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**AUTORISE** la mise en œuvre de travaux par le Conseil Général du Gers dans le cadre du PDIPR

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

---

#### **SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, notamment signer l'acte authentique de constitution de servitude et procéder à sa publication

---

#### **MISE EN PLACE DE BORNES ELECTRIQUES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à **24 voix POUR** et **3 abstentions (M. Thierry SACRE, M. Laurent BOLZACCHINI, M. Serge COTRET)**,

**APPROUVE** le principe du déploiement d'infrastructures de charge électrique sur le territoire de la commune en partenariat avec le SDEG

---

#### **CREATION DE POSTES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la création d'un emploi de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**DECIDE** de la création d'un emploi de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32 heures hebdomadaires)

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence

**INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2014



---

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services ;  
**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures nécessaires.

---

## CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ENVIE DE SPORTS »

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la commune et les associations dans le cadre du dispositif « Envie de Sports » ;  
**AUTORISE** le Maire à signer les conventions adéquates avec les associations pour les années scolaires à venir.

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation  
l'Adjointe,

Gérard DUBRAC

Marie Paula GARCIA



